

Paris, le 5 Juin 2020.

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une **Assemblée Générale Extraordinaire** de notre Association se tiendra le **LUNDI 22 JUIN 2020 à 15h00** au siège social, 40 rue Lucien SAMPAIX 75010 PARIS.

Compte tenu de la période particulière liée à la COVID 19, cette assemblée doit se tenir dans une salle permettant de respecter la distanciation entre tous les présents. Pour se faire, vous devez impérativement nous faire part de votre présence à cette AGE par mail à fouzia.elhor@cegeco.fr pour le 15 juin au plus tard. Si en cas de présence massive, nous devons changer de lieu, nous vous communiquerons l'adresse modifiée de la salle retenue pour cette réunion, sans toutefois que celle-ci ne se tienne hors Paris. Sans réponse à cette date, nous considérons que vous serez absent et organiserons le lieu de tenue de l'Assemblée Générale en conséquence. La présence inopinée à l'Assemblée générale de membres n'ayant pas confirmé leurs présences pourra alors conduire à un report à une date ultérieure. Dans ces conditions, nous vous invitons à la plus grande diligence.

L'Ordre du jour de cette **Assemblée Générale Extraordinaire** est le suivant :

- 1. Changement de date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 13 des statuts de l'association ;**
- 2. Pouvoirs à donner.**

Conformément à l'article 26 des statuts, pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir au moins la moitié des membres en exercice.

Si le quorum n'est pas atteint, lors de l'Assemblée sur première convocation, **une deuxième Assemblée sera convoquée dans les quinze (15) minutes après la première Assemblée.** Lors de cette nouvelle réunion, elle pourra délibérer valablement quelque soit le nombre de membres présents et représentés. Dans ces conditions, nous avons l'honneur de vous convoquer également, en cas de défaut de quorum et à titre préventif, à une **deuxième Assemblée** qui se tiendra le **Lundi 22 juin 2020 à 15h15 au même lieu.**

Vous avez la faculté de vous faire représenter à ces assemblées **en donnant les pouvoirs ci-après en page 2 soit à un adhérent de l'Association, soit à un membre du Conseil d'Administration, présent à l'Assemblée (à toutes fins utiles, vous trouverez en page 3 de la présente, la liste des membres du Conseil d'Administration).**

Nous vous rappelons qu'il est tenu à la disposition de tous les membres composant l'Assemblée Générale, tous les documents sur lesquels l'Assemblée aura à se prononcer. Ces documents disponibles au Siège Social du CEGECO-AGC peuvent également vous être adressés à vos frais sur simple demande.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Chère Adhérente, Cher Adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président du CEGECO-AGC,
Fabienne MUNOZ**



**POUVOIRS A COMPLETER
EN CAS D'ABSENCE**

à envoyer **pour le 18 juin 2020 au plus tard**
à CEGECO-AGC au 40 rue Lucien Sampaix – 75010 PARIS
ou par mail à fouzia.elhor@cegeco.fr

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SUR PREMIERE CONVOCATION : LUNDI 22.06.20 à 15h00

====✂====
Je soussigné(e), NOM : Prénom :
N° adhérent au CEGECO AGC :
Adresse :

Donne tous pouvoirs à M. aux fins de me représenter à
l'Assemblée Générale Extraordinaire du CEGECO AGC du Lundi 22 juin 2020 à 15 h 00

Fait à Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour Pouvoir »)
Le

====✂====

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SUR SECONDE CONVOCATION : LUNDI 22.06.20 à 15h15

====✂====
Je soussigné(e), NOM : Prénom :
N° adhérent au CEGECO AGC :
Adresse :

Donne tous pouvoirs à M. aux fins de me représenter à
l'Assemblée Générale Extraordinaire du CEGECO du Lundi 22 juin 2020 à 15 h 15

Fait à Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour Pouvoir »)
Le

====✂====



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTIONS DU
LUNDI 03 DECEMBRE 2018



	Magali BARANTIN 240 rue de Laigné 72100 LE MANS	Jean-Claude BATTMANN 21 rue du Breuil 70360 PONTCEY
Maryvonne BOULAY 11 rue du 11 novembre 41100 AZE	Marylène BOUNIOT 33 avenue Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT	ROSE BOMBAUD 12 rue Emile Frange 87500 ST YRIEIX LA PERCHE
Michel DELAGE 3 rue Edith Cavell 16100 COGNAC	Guy FAURE 5 place Victor Basch 69007 LYON	Guy JUMEL 4 rue au Lin 80000 AMIENS
Daniel LANDRAS 11 allée des Cyclamens 91410 DOURDAN	Fabienne MUNOZ RN 86 07340 PEYRAUD	Béatrice SANCHOLLE 52 rue Gambetta 31000 TOULOUSE



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport du Président du Conseil d'administration relatif au changement de date de clôture et à la modification corrélative de l'article XIII des statuts de l'association adopte le texte des statuts modifiés qui devient :

« Article XIII – Tenue des comptes

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et l'annexe.

L'exercice comptable commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre chaque année.

(...) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Dans ces conditions, l'exercice social en cours se terminera le 30 septembre 2020 en lieu et place du 31 août 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire ou au Secrétaire adjoint ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.